



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES PETITES  
ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT  
ET DU TOURISME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**OLIVIA GREGOIRE**

Paris, le 8 décembre 2022

Ministre déléguée

Chers commerçants,

Je tenais à vous écrire parce que depuis plusieurs années vous affrontez des crises, des changements considérables, et il me semble nécessaire de vous donner, en tant que Ministre en charge du commerce, mon sentiment sur ces transformations, et celles que j'entends par ailleurs mener à vos côtés.

Convenons d'abord que le commerce a toujours été exposé à de grandes évolutions. Au 19<sup>ème</sup> et pendant plus d'un siècle, le commerce indépendant domine, dans les centres-villes comme dans les bourgs. Puis, la naissance de la grande distribution et la construction des zones commerciales à partir des années soixante signe un changement d'époque. Pendant plusieurs décennies, des dizaines de millions de mètres carrés de surfaces commerciales ont été construites. Durant cette période, le commerce s'est structuré autour de clivages entre centre-ville et périphérie, ou encore entre petits commerces, grandes surfaces et centres commerciaux. Depuis une dizaine d'années, un nouveau clivage s'impose, avec la révolution du e-commerce. D'autres sont apparus, propres à certains secteurs, comme celui de la *fast fashion* et désormais de l'*ultra fast fashion*, dans l'habillement.

Ces clivages sont parfois artificiels : chacun convient aujourd'hui que l'opposition entre périphérie et centre-ville n'est pas nécessairement avérée, pas plus que le numérique n'est l'ennemi du commerçant : c'est un outil qui permet aux entreprises de toucher leurs clients d'une autre manière. Mais si les clivages que j'évoquais se discutent, les révolutions des grandes surfaces hier et de l'e-commerce aujourd'hui ne sont pas contestables. Elles ne sont pas le fruit d'un hasard mais de choix. Celui des consommateurs. C'est, aujourd'hui, ce qui me rend optimiste pour le secteur.

Car d'autres évolutions émergent, autour de la seconde main et, demain peut-être, d'un commerce de l'usage plutôt que de la propriété, où la consommation reposera davantage sur le réemploi et donc sur un modèle de location ou de forfaitisation de la consommation.

1/3

Un modèle plus favorable à l'environnement mais aussi plus protecteur des marges. Je crois profondément qu'il pourrait devenir le nouveau relai de croissance du commerce, et qu'il favorisera le commerce auquel je suis attaché : celui du magasin.

Ce qui me rend optimiste, par ailleurs, c'est que vous êtes des entrepreneurs. L'adaptation est au cœur de votre activité. Je l'ai vu lors de la crise du Covid-19. Oui, cette crise a été sans précédent, et pour beaucoup d'entre vous, elle a été extraordinairement difficile à vivre. Pour autant, vous avez su vous adapter, notamment en développant le *click&collect* et en vous numérisant. L'Etat a été là, aussi, pour vous accompagner. Car les commerçants ont reçus près de 6 milliards d'euros au titre du fonds de solidarité, 10 milliards au titre de l'activité partielle, 600 millions d'euros d'aides aux loyers, 200 millions d'euros d'aide aux stocks, 200 millions d'euros d'aide aux artisans commerçants. Les commerces ont par ailleurs été les principaux bénéficiaires des dispositifs du plan France Relance visant à numériser nos entreprises, notamment avec le chèque numérique.

Après cette crise du Covid, vient celle du prix de l'énergie. Là encore, vous avez su vous adapter, en travaillant ensemble à l'élaboration d'un plan de sobriété à la rentrée. Et là aussi, l'Etat répond présent : les TPE du commerce, soit 94% des entreprises du secteur, sont éligibles au bouclier tarifaire, comme les particuliers. Ce bouclier tarifaire des particuliers, c'est aussi une aide indirecte pour toutes les entreprises, y compris nos PME et nos ETI, car il permet de préserver le pouvoir d'achat des Français et donc la consommation, sans laquelle aucun commerce ne fonctionne. En complément de ces actions, trois dispositifs d'aides sont prévus. Un guichet d'aide au paiement des factures d'électricité est ouvert. Les critères pour bénéficier de cette aide ont été simplifiés depuis le 19 novembre dernier. Sous réserve de respect des critères, il est accessible à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2022, puis aux entreprises de taille intermédiaire et aux grandes entreprises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour les PME, un amortisseur des prix de l'électricité, directement disponible sur la facture, sera mis en place dès janvier 2023. Un guichet d'aide au paiement des factures de gaz, dont les critères ont également été simplifiés, est ouvert pour toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2023. Nous nous battons, enfin, au niveau européen pour comme vous le savez faire baisser les prix de l'énergie.

Le risque de ce tourbillon de crises et de changements, c'est que nous ne parvenions plus à penser l'après. Or, il le faut, car le commerce, ce n'est pas seulement une activité économique avec un poids comparable à celui de l'industrie, c'est aussi un pilier de notre vie en société. Une ville sans commerce, c'est une ville morte. Au-delà, le commerce est aussi pour beaucoup de nos concitoyens une chance, parce qu'il offre des opportunités de carrière sans équivalent. Le commerce est enfin incontournable car c'est auprès de lui que soixante-sept-millions de Français se nourrissent, s'habillent, équiper leur maison.

Le commerce est fondamental aujourd'hui, et il le sera également demain. Fixer un cap collectif, c'est essentiel pour que le commerce continue d'exister et soit plus fort en 2030 qu'en 2020. Penser l'après, malgré la succession de crises, est donc essentiel.

Ce que je vous propose, c'est un plan de transformation, dont les éléments sont directement issus du diagnostic et des propositions des Assises du Commerce.

Le premier axe de ce plan de transformation, c'est de mieux vous associer aux politiques publiques qui affectent tant votre activité que votre quotidien. Le Conseil National du Commerce, que j'installerai en début d'année prochaine, répondra à cet objectif. Il sera le partenaire de l'Etat dans la définition d'une politique nationale du commerce. Il sera, aussi, à votre service, construit notamment avec les organisations représentatives et définira une feuille de route structurante pour les commerçants.

Le deuxième axe, c'est de vous redonner de l'air pour investir, avec une nouvelle baisse des impôts de production. La suppression de la CVAE représentera chaque année 1,7 milliards d'euros d'impôts en moins pour le commerce. Cet effort s'ajoute aux mesures déjà prises dans le quinquennat précédent pour le commerce, en particulier la baisse des impôts locaux pour près de 600 millions d'euros, la baisse de l'impôt sur les sociétés ou les allègements de cotisations sociales, fondamentales pour un secteur qui emploie plus de trois millions de salariés.

Le troisième axe, c'est la transformation des zones commerciales. Elles concentrent 72% des dépenses des Français dans le commerce, pour la simple et bonne raison que les Français vivent majoritairement dans le périurbain et en banlieue. Pourtant, nombre de ces zones sont devenues un non-sens environnemental. Elles se sont développées de manière souvent anarchique, sans aucune exigence paysagère ni esthétique, parce qu'elles sont un impensé des politiques publiques. Il est temps d'y remédier. Je veux que nous les repensons, pour reconstruire un commerce sur un espace plus réduit, plus dense, et accompagné d'autres activités : des services privés comme publics, des bureaux et, bien sûr, des logements, dont nous manquons cruellement. Ces nouvelles constructions devront être bas carbone et répondre à des architectures innovantes. Les vastes espaces libérés seront quant à eux rendus à la nature, ou réaffectés à des activités qui consomment aujourd'hui des terres agricoles ou forestières, en particulier la logistique. C'est un chantier immense qui s'annonce.

Le quatrième axe, c'est celui du commerce en milieu rural. Une commune sur deux aujourd'hui en est dépourvue. Nous ne pouvons-nous y résoudre, car le commerce doit rester à portée de tous les Français, parce qu'aucun territoire ne doit être abandonné. Nous engagerons donc une reconquête du commerce, afin de soutenir l'implantation de commerces, qu'ils soient « en dur » ou itinérant, dans 1000 communes rurales pour commencer.

Le cinquième axe, c'est le commerce de centre-ville. Vous connaissez mon attachement viscéral au commerce de proximité, qui m'est cher en tant que consommatrice, en tant que citoyenne mais aussi en tant qu'élue de terrain. Avec mes collègues Christophe Béchu et Dominique Faure, soyez assurés que le commerce sera au cœur du volet 2 d'Action Cœur de Ville.

Demain est porteur de défis immenses, mais avec vous, avec le Conseil National du Commerce, je suis certaine que nous disposons des atouts nécessaires pour les relever.

Soyez assurés de ma détermination à vous accompagner, aujourd'hui et demain.

Je vous prie de croire, chers commerçants, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Avec mon plus sincère respect,*

**Olivia GREGOIRE**

